

## L'esprit de la «refondation» enterré

Édito

Vincent Peillon avait posé des bases de travail qui reposaient sur la concertation et sur une nouvelle démocratie dont l'éducation nationale avait bien besoin au sortir du quinquennat de N. Sarkozy et de la gestion de son dernier ministre, L. Chatel.

Mais cette histoire est terminée. Le premier coup de semonce est venu des «rythmes scolaires» dont la préoccupation n'est ni les rythmes, ni le scolaire, mais d'ancrer davantage le péri-scolaire dans l'École et reporter ainsi le coût de ces activités aux collectivités territoriales.

Mais si certains avaient des doutes, la triple réforme programmes/collège/DNB vient les dissoudre dans un magma de mesures inconséquentes, qui vont impacter l'organisation du second degré, sans résoudre les difficultés de notre système. Elles risquent même de les aggraver.

Après 2 années de travail collaboratif sur les programmes, qui laissait augurer d'entrer dans une nouvelle ère dans leur fabrication, le CSP, «à l'arrache» comme on dit et sous pression de l'Inspection et du ministère, a réécrit tous les programmes pendant l'été. Pour l'EPS, les pires programmes que nous n'ayons jamais eus.

La réforme des collèges a été imposée contre la quasi totalité des représentants du second degré. Reposant comme toute réforme sur le principe de l'économie maximale, elle tente de nous faire croire que des projets interdisciplinaires, pris sur le temps disciplinaire, vont résoudre les inégalités.

Quand au DNB, nous avons là le fleuron de ce dont sont capables des technocrates qui ne connaissent rien à l'acte d'enseigner... et d'évaluer. Une usine à gaz. Mais dans les gaz rejetés : l'EPS et les enseignements artistiques. Toujours la même histoire direz-vous.

Vous avez détesté le livret de compétence, vous allez adorer le nouveau livret scolaire. Oui, toujours la même histoire. Encore à nous de changer la donne...

*christian.couturier@snefsu.net*

# La refonte des programmes disciplinaires : un mauvais film

Dans le précédent bulletin nous évoquons les deux scénarii qui s'offraient au CSP pour retravailler ses projets de programmes. Pour l'EPS, il a adopté le pire des 2. Des éléments pour mieux comprendre.

Nous avons analysé le projet publié par le CSP en avril comme une bonne base de travail. Appuyé sur ce qui est fonctionnel sur le terrain, à savoir la délimitation d'une culture commune autour de 8 groupes d'APSA, et une mise en adéquation des enjeux de formation (compétences) et des ressources de l'élève (que doit-il mobiliser pour apprendre?). Ils présentaient une nouvelle approche des programmes qui avait un sens.

Nous savions depuis le début de l'été que l'IG critiquait les projets de programmes du CSP, critique relayée par son soutien syndical habituel, l'UNSA et, en l'occurrence pour l'EPS, par l'AEEPS (voir p.10). Cet ensemble allant même jusqu'à dire que c'était le SNEP qui avait écrit les programmes, alors qu'il suffit de suivre notre actualité et nos productions de l'an dernier pour voir que nous aurions écrit tout autre chose si on nous l'avait demandé.

## Une consultation bidon ?

Pour la première fois de l'histoire des programmes, ces projets étaient soumis à l'appréciation des enseignants. La consultation par Internet n'était pas, loin de là, la meilleure formule, mais le ministère, sous pression de la FCPE, a refusé d'octroyer du temps de concertation. Dans notre champ, nous avons vu alors se déployer une mobilisation contre les premiers projets, sur un temps très court, de l'ensemble décrit précédemment : l'Inspection a organisé une consultation bis pour doubler celle organisée par le ministère, le SE-UNSA a lancé une pétition (qui disait au passage que le projet EPS était trop centré sur la motricité, sic !), et l'AEEPS a envoyé à ses adhérents une enquête pré-remplie pour dire ce qu'il fallait répondre : tout à jeter...

Mais les résultats de la consultation officielle ont montré tout autre chose, mettant en évidence le fossé qui existe entre la profession et les préoccupations de la plus grande partie de l'Inspection. La consultation a donné des indications tout à fait raisonnables et cohérentes au CSP : une plus grande précision dans les attendus de fin de cycle, une meilleure définition des «repères de progressivité» et

une harmonisation des cadres de présentation des différents cycles. Mais deux jours après la publication des résultats, un courrier de la ministre au CSP demandait des programmes «moins centrés sur la performance». Quelle performance? Aucun item de la consultation ne portait sur ce registre ! La pression sur le ministère et le CSP s'était donc opérée autrement (sinon d'où la ministre aurait sorti cet argument bizarre ? A quelle autre discipline oserait-on demander une telle chose : surtout, ne vous préoccupez pas de la performance de vos élèves !).

## Un choix politique

Donc, après quelques espoirs sur l'avenir, nous voici revenus à la case départ. Le CSP a totalement réécrit le projet, ce qui constitue un beau déni de démocratie. Le nouveau projet prend un chemin diamétralement opposé à la consultation.

- en guise de précision dans les attendus de fin de cycle, le projet est encore plus général que le précédent. L'obsession de l'Inspection à recaser ses «compétences propres» fait que l'on passe de 8 à 4,... on généralise. Athlétisme et natation, c'est le même «champ d'apprentissage». On ne différencie plus non plus ceux réalisés dans les activités acrobatiques et la danse. C'est dramatique pour la bataille acharnée de celles et ceux, enseignant.es et IPR, qui ont défendu l'originalité de la démarche artistique, différente de la démarche sportive. Le projet de l'an dernier ne faisait pas cette erreur grossière.

- Les repères de progressivité ont disparu, chacun se débrouille.

- Il y a certes une harmonisation du cadre de présentation. Mais il se fait au détriment de la richesse initialement produite autour des «ressources» de l'élève. Il ne reste plus rien. Les programmes devaient donner aussi des repères à l'élève, aux parents, sur ce qu'il devait mobiliser pour se transformer : plus rien. L'harmonisation est tellement bien faite que l'on a quasiment le même programme pour des élèves de CP et de troisième. C'est ainsi que l'on demandera à des élèves de CP de «ne pas se mettre en danger par un engagement physique

dont l'intensité excède ses qualités physiques», et qu'au cycle 4, l'élève devra «adapter l'intensité de son engagement physique à ses possibilités pour ne pas se mettre en danger» !

- Certaines formules sont parfois un gag. Au cycle 4, que signifie «contrôler l'allure de son effort» ?

Voilà donc. Le CSP et la ministre ont cédé à l'attitude déraisonnable de l'Inspection et de ses soutiens demandant, non pas une amélioration du précédent projet, à laquelle tout le monde aurait pu participer en mutualisant les réflexions,



mais de balayer le travail de l'an dernier, au mépris d'ailleurs des professionnels qui se sont investis, parfois fortement, dans cette opération.

Ce nouveau projet, avec celui qui avait été proposé en 1999 pour les lycées, est le pire que nous ayons jamais eu. Il vide l'EPS de sa substance, de sa matière, pour en faire une discipline généraliste, au service des autres disciplines aux cycles 2 et 3, et extrêmement vague au cycle 4. Les volumes des différents programmes sont d'ailleurs significatifs. Au niveau 4 par exemple : Français : 27 pages, Langues : 12 pages, Enseignements artistiques : 13 pages, Histoire-géo : 20 pages... EPS : 6 pages dont pratiquement 2 sur les croisements entre les disciplines et EPI. Ne cherchez pas plus, l'EPS est la plus creuse de toutes les disciplines. Merci le CSP. On hésite : incompetence ou volonté de déconsidérer l'EPS ?

Tout le monde est consterné, sauf un micro microcosme, ravi.

## Diplôme national du brevet : incroyable, mais vrai !

Dès le premier projet l'an dernier, notre réaction a été : pas question de sortir un «bouzingue» pareil. Le ministère, empêtré par les effets d'annonces qu'il a lui-même générés sur l'évaluation, contre la notation, pour le socle, rien que le socle, contre les disciplines, pour l'interdisciplinarité (ou bien la pluri-disciplinarité, à moins que ce soit la trans-disciplinarité) a enfanté d'un truc un peu monstrueux. (voir sur notre site)

L'EPS ne ferait plus partie des épreuves de l'examen qui est composé, en tant que tel, de 3 épreuves (article 7 du projet) :

- «une épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours avenir, du parcours citoyen ou du parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- une épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique ;
- une épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie.»

Sont absents : les langues, enseignements artistiques, EPS. Mais où sont-ils ? Car bien entendu, on nous répondra que l'EPS est bien évaluée... la réponse dans l'article 5 :

«...sont pris en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet :

- a) le niveau de maîtrise de chacun des domaines et de chacune des composantes du premier domaine du socle commun de connaissances, de compétences et de culture atteint par le candidat ;
- b) les notes obtenues aux épreuves de l'examen du brevet.»

Soyons clairs : l'EPS n'existe plus en tant que telle. C'est la maîtrise du socle qui est évaluée, pas la formation spécifique de l'EPS. Voilà ce qu'a produit la critique totalement déraisonnable de l'Inspection et de ses soutiens des premiers projets de programmes EPS, au prétexte que la discipline n'était pas assez « soclée ». Là elle l'est tellement qu'elle est dissoute. Le nouveau DNB, s'il était voté en l'état, consacrerait une nouvelle hiérarchie disciplinaire : celles, importantes, validées par les épreuves, et les accessoires, uniquement au service du socle, sans savoirs spécifiques et originaux. C'est cohérent avec le nouveau projet de programmes, vide de contenus, donc inévaluable. Comment le CSP, théoriquement indépendant, a-t-il pu aussi bien anticiper ce projet de DNB ?



# Enseignement artistique en EPS : où es-tu ?

S'il existe désormais un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle dans lequel l'enseignement artistique est spécifié, les programmes d'EPS renoncent à identifier clairement ce qu'il permet de développer. Le constat est amer.

Les volets 1 et 2 des cycles 3 et 4 <sup>(1)</sup> oublient les enseignements artistiques assurés par l'EPS.

- Jamais les volets 1 des cycles 3 et 4 n'intègrent la danse et les arts du cirque. Le corps dans les arts... ça n'existe pas ! Seul un lien avec le PEAC évoque l'EPS dans les deux cycles.

- Le volet 2 (Contributions essentielles des différents enseignements) du cycle 4, ne cite pas non plus les arts enseignés en EPS. Celui du cycle 3 regroupe dans un mélange affligeant «la communication de sentiments ou d'émotions», «les actions gymniques ou acrobatiques», «des représentations à visée expressive, artistique, esthétique», des «choix» et «intentions» entretenant des confusions préjudiciables, aussi bien à l'enseignement des arts, qu'à celui des activités gymniques

Le programme spécifique d'EPS (volet 3) lui-même renonce à mettre en avant les arts, comme culture de référence à part entière, reniant ainsi le combat des enseignants (souvent les enseignantes) d'EPS et d'une partie de l'inspection mené depuis 40 ans.

La dénomination du champ d'apprentissage «S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique», mélangeant art et activités gymniques, génère des formulations du type «mobiliser ses capacités expressives en activités gymniques» (attendus du cycle 4), qui sous-entendent que le principal problème du gymnaste est de s'exprimer, alors que cette expression sera directement dépendante de la réalisation d'éléments à la fois les plus risqués et les plus maîtrisés. Les compétences en termes de processus de création en danse et cirque étant par ailleurs oubliées, cela ne peut que créer des contre-sens fâcheux ! Et au final, minimiser la culture artistique en EPS (en incitant à contourner l'exigence de la création et inversement, relativiser les exigences acrobatiques des activités gymniques). Ce qui aiderait, c'est au contraire de distinguer deux logiques différentes !

Qu'apprend-on dans ce 4<sup>e</sup> «champ d'apprentissage» ? On ne le saura pas !

Les compétences visées concernent plutôt les arts (avec l'ambiguïté citée ci-dessus). Ce qui

concerne les activités gymniques relève d'un niveau de généralité qui convient aussi bien pour des danseurs ou circassiens professionnels, que pour les plus débutants.

Les attendus de fin de cycle 3 et 4, les repères de progressivité sont tellement succincts, qu'aucun apprentissage ne peut y être repéré.



## Formation continue : je vous explique ma réforme formidable

24 millions d'euros pour former 170 000 profs, tous volontaires selon la ministre. Avec une partie pendant les vacances de la Toussaint, rémunérés 50 euros par jour. Les enseignants ont besoin d'être rassurés, convaincus que le collège doit évoluer. A nous d'expliquer, de former, de créer l'adhésion. Le SNEP-FSU dénonce fermement les formations obligatoires et leurs conceptions hiérarchiques (des chefs d'établissements ont déjà prévu un tirage au sort s'il manquait de candidat-es !). Il appelle les collègues, en fonction du rapport de force local, à boycotter ces journées ou à les investir de manière militante, pour dénoncer les aspects négatifs de cette réforme et pour porter nos revendications pour un collège de la réussite de tous les élèves.

Quasi aucune compétence travaillée ne se réfère aux arts : un copié/collé de ce qui écrit dans les programmes des arts plastiques aurait mieux convenu...

Ces programmes réécrits à la va-vite témoignent d'un manque de connaissances des fondements de ce qui s'enseigne en EPS, alors que cet enseignement scolaire, fondé sur le processus de création, est unique en France ! Le SNEP-FSU est porteur de propositions argumentées prenant en compte les pratiques artistiques <sup>(2)</sup>.

(1) Pour comprendre les différents «volets», se reporter au texte des programmes de chaque cycle, disponibles sur notre site.

(2) Toutes nos propositions sont disponibles sur notre site.

## Une victoire pour le SE ? Une vraie défaite pour l'EPS !

Le SE-UNSA, syndicat groupusculaire en EPS, s'attribue la victoire des nouveaux programmes d'EPS et se félicite que «la logique d'approche par les APSA est complètement abandonnée dans les 3 cycles d'enseignement». Il ajoute «Le SE-Unsa tient aussi à remercier les nombreux signataires de sa pétition qui a permis, tout comme l'action de l'Inspection générale, de l'AE-EPS ou du CRIEPS de faire évoluer le projet initial et de redonner du sens à l'EPS pour le bien des élèves, nos citoyens de demain.»

Les «nombreux signataires» dont on ignore à ce jour le nombre seront à comparer au nombre de signataires de la nôtre...

## Et du côté du lycée ?

La cour des comptes s'attaque à nouveau au lycée. Son rapport est limpide : moins d'établissements, moins d'heures et moins d'options ! On ne peut être plus clair sur les intentions éducatives du système libéral.

La réforme collège va bouleverser les équilibres des collèges et mettre en tension les choix d'établissements.

Quelques rectorats donnent 2h pour l'ouverture d'une section sportive. La circulaire des sections exige non seulement un partenariat avec une structure fédérale, mais un temps d'entraînement de 3h/élèves. Une grande majorité du temps nécessaire pour que fonctionne une section de la 6ème à la 3ème, nécessite de prendre des heures sur la DHG du collège.

Pour mettre en œuvre la nouvelle réforme, les collèges vont devoir faire le choix, soit de réduire les heures disciplinaires pour mettre en place les EPI et l'aide personnelle, soit de prendre sur les heures disponibles en plus dans les DHG des établissements. Cette disposition va nécessairement fragiliser les projets des sections sportives.

Il est toujours compliqué de défendre le projet des sections sportives, certains enseignants prétextant que les élèves font déjà du sport à l'extérieur de l'école, qu'ils vont être fatigués et ne pourront pas faire leurs devoirs. Ils oublient que le sport, comme l'ensemble des activités culturelles, est très dépendant de la catégorie sociale des parents.

### Le rôle de l'école n'est-il pas de lutter contre l'inégalité sociale ?

Dans cette situation, seules quelques sections sportives qui sont déjà en partie portées par les fédérations, pourront subsister. Ce glissement va légitimer une externalisation des sections sportives et affaiblir le rôle des

enseignants d'EPS en leur sein. Ce n'est pas forcément une bonne nouvelle pour le développement du sport en France et y compris au plus haut niveau. Certaines fédérations, le basket, le handball ou le football, sport populaire, l'ont compris. La FFF a fait le choix de former des enseignants d'EPS pour qu'ils développent les sections au sein même de l'école. Leur analyse part du postulat que les enseignants d'EPS ont un savoir-faire, et surtout le souci de la réussite scolaire, déterminant dans la construction de joueurs de bon niveau.

Pour finir, même si le texte fait référence à des dérogations possibles, les contraintes horaires de 6h par jour pour les élèves de 6ème et des 26h par semaine pour toutes les classes, accentuent la pression sur les emplois du temps. Cette pression, conjuguée aux facteurs précédents, joue en faveur d'un arrêt des projets sportifs dans le cadre de l'école et va peu à peu les pousser à l'extérieur. Il faudrait au contraire les développer, en les ouvrant plus qu'aujourd'hui aux filles (30% actuellement).

Sur un autre plan, plusieurs départements ont œuvré pour mettre en place des projets « non nageurs » en plus des horaires de 6ème en EPS. A l'heure actuelle, ces heures n'ont plus d'existence légale dans la réforme.

Si la réforme collège prétend lutter contre les inégalités, c'est mal barré pour les élèves des milieux populaires.

*bruno.cremonesi@snefsu.net*



«Je signe donc je suis», 2010, acrylique sur toile



Appel lancé le : 24 septembre 2015

Signatures sur le list : 1000

### Programmes et DGH / l'EPS maltraitée !

Ainsi que le ministère se réjouit du récent travail du CSP, nous, enseignants d'EPS déplorons le sort réservé à notre discipline. Les projets de programmes sont inacceptables en tant que :

- Ils sont tellement généraux qu'ils en perdent tout intérêt.
- Ils suppriment toute référence aux 6 groupes d'activités pourtant souhaités massivement par la profession car elle structure les enseignements.
- Ils comprennent des heures énormes pour le soin des apprentissages.
- Ils ne tiennent aucun compte des demandes des enseignants d'EPS exprimées lors de la consultation : nous de présenter dans nos compétences attendues de fin de cycle et dans les registres de progression.

Ainsi que le ministre annonce une « année du sport de l'école à l'université », avec comme objectif le développement de l'EPS, il est en premier lieu :

Ainsi que la section du CSP pouvait permettre une construction décloisonnée des programmes, il est encore plus, en refusant de prendre les demandes portées par le SNEP au nom de la profession.

Enfin, et c'est le plus grave, nous, enseignants, nous sommes rassemblés aux enseignements des autres disciplines, en cohérence avec la réforme collège qui considère les disciplines comme des outils, et ouvre la voie à la proposition actuelle du ministère : l'EPS et ses savoirs spécifiques ne seraient plus évalués en tant que tels au DGH.

Sous demande :

- une réécriture immédiate des programmes au terme complet de la consultation ;
- le renforcement de l'EPS par le maintien de son évaluation au DGH.



Visitez notre page spéciale Programmes (projets, communiqués, analyses...)

[Voir les signatures] [Ajouter votre signature] [Débrancher]

## Horaires disciplinaires : l'équation impossible !

Le décret et l'arrêté du 19/05/2015 organisant la réforme du collège prévoient des dispositions qui sont contradictoires entre elles et avec la vraie vie d'un établissement scolaire :

- l'horaire hebdomadaire obligatoire est fixé pour chaque discipline (article 1). Pour l'EPS : 4h en 6ème, 3h en 5ème, 4ème, 3ème
- la possibilité de moduler la répartition du volume horaire hebdomadaire par discipline (article 10), c'est-à-dire de faire varier l'horaire d'une discipline pour un niveau de classe
  - à condition de respecter le volume horaire total de la discipline sur l'ensemble du cycle. En clair, cela signifie que si un établissement choisit de faire 4h d'EPS hebdomadaire en 5ème, il doit ne mettre que 2h en 4ème ou en 3ème
  - à condition que cette modulation soit fixée pour la durée du cycle (3ans pour le cycle 4) et soit identique pour tous les élèves d'un même niveau

Concrètement, cela est impossible à tenir dans la durée pour plusieurs raisons :

- parce que ni le nombre de divisions, ni l'horaire obligatoire de chaque discipline ne sont identiques sur l'ensemble des 4 niveaux de la scolarité. Dans le cadre d'une DGH contrainte, il n'est donc pas « rentable » de gonfler l'horaire sur le niveau ayant le plus de divisions et/ou ayant l'horaire disciplinaire le plus important !
- parce que la structure d'un établissement (nombre de divisions) est fluctuante d'une année sur l'autre.
- parce que la dotation horaire globale est elle-même fluctuante et qu'il n'y AUCUN engagement à honorer à N+1, N+2, N+3, les choix faits l'année N.

Ainsi donc, c'est le DROIT de chaque élève à avoir la totalité du volume d'enseignement obligatoire dans toutes les disciplines qui ne peut plus être garanti.

L'article 10 est donc un leurre visant à appâter des collègues pour des adaptations qui peuvent paraître séduisantes («masser» l'enseignement avec 4h d'EPS sur deux niveaux -6ème, 5ème- dans notre exemple) au plan pédagogique, mais qui en réalité introduisent une déréglementation des horaires obligatoires, qui se révélera à terme, et à coup sûr, mortifère.

C'est la notion même de Service Public qui vole alors en éclat !

# Interdisciplinarité, pourquoi ça coince ?

La ministre et tous ses experts tentent de faire croire que la réforme du collège est avant tout une réforme pédagogique. Rappelez-vous, c'était déjà le même coup avec les rythmes. C'est au nom des rythmes que le gouvernement socialiste a entériné la baisse du temps scolaire imposée par Darcos et a réussi à faire croire qu'il investissait pour l'école, en modifiant ce qui se passait dans le périscolaire. Avec l'interdisciplinarité, c'est pareil. Qui peut être contre des liens de complémentarité et de coopération entre deux disciplines, en vue de favoriser l'intégration des apprentissages et des savoirs par les élèves ? Personne évidemment. Comme personne ne pouvait être contre une amélioration des rythmes de vie de l'enfant !

Tout d'abord dans le fait que cela se fasse dans un cadre où les horaires n'augmentent pas et où toutes les contraintes réunies génèrent à la fois de la rigidité et de la concurrence. Les collègues qui font actuellement des projets interdisciplinaires risquent d'être déçus. Aujourd'hui, ils choisissent leur projet, les collègues, voire les classes avec qui ils veulent travailler, et arrivent même à avoir des moyens supplémentaires. Demain, quand dans un collège il va falloir s'organiser pour que tous les élèves fassent ce qui est prévu, avec les alignements de classes et de profs... les projets seront-ils réellement choisis ? D'autre part, la concurrence va s'opérer entre les disciplines, soit pour refuser de rentrer dans le dispositif, soit pour récupérer les moyens pour faire autre chose (en fait du soutien déguisé dans la discipline, c'est ce qui se passe en lycée avec l'aide personnalisée). En plus, selon les chefs d'établissements, on pourra observer une attitude allant «du plus cool à l'autoritarisme».

Pour contrecarrer cela, la seule solution, c'est d'avoir des moyens supplémentaires dédiés à l'interdisciplinarité (et donc aller contre le dogme de la diminution du temps scolaire).

Ensuite, il y a un leurre sur l'effet-miracle de l'interdisciplinarité. Non seulement, les recherches en éducation montrent que les enseignants éprouvent des difficultés à mettre en œuvre une réelle interdisciplinarité qui se traduit souvent par une juxtaposition des disciplines qui restent cloisonnées malgré un thème ou objectif commun<sup>(1)</sup>, mais celle-ci renforce les malentendus scolaires chez les élèves en difficulté qui ont besoin, encore plus que d'autres, d'une «conscience disciplinaire»<sup>(2)</sup>. Les travaux de l'équipe Escol<sup>(3)</sup> montrent que, moins les apprentissages sont explicites et plus les «projets» sont proches de la réalité (avec la volonté de donner du sens » aux connaissances), plus l'élève a du mal à identifier ce qu'il doit apprendre (sauf les enfants des milieux favorisés qui ont, eux, les codes scolaires).

La question de la formation est donc déterminante, d'abord disciplinaire pour que chaque enseignant-e maîtrise sa propre discipline pour pouvoir ensuite travailler en interdisciplinaire, à

égalité. L'autre risque pointé par les chercheurs, étant que certaines disciplines servent de faire valoir à une autre plus importante dans la hiérarchie scolaire. Ce que l'on sent venir avec la longue liste des croisements disciplinaires des nouveaux programmes EPS.

Pour finir, il convient d'être vigilant sur le dénigrement systématique des disciplines au prétexte que l'école ne serait plus le lieu de transmission des savoirs, mais celui où on doit traiter les questions vives de la société. Y. Lenoir, qui a introduit l'interdisciplinarité au Québec, pointe plusieurs dérives : «conceptualiser un curriculum centré sur les réalités du monde, des problèmes sociaux, des besoins économiques peut avoir comme conséquence de réduire les disciplines scolaires à de simples adjuvants, dépouillées de leur raison d'être, de leur structure conceptuelle, de leurs objets d'étude et de leurs

démarches d'apprentissage, la démarche de résolution de problèmes éliminant la démarche de conceptualisation pourtant fondamentale (...), on pourrait en venir à la suppression pure et simple des disciplines scolaires pour les remplacer par des thématiques à résonance sociale ou économique (éducations à la paix, à la santé ou à l'environnement)<sup>(4)</sup>. Il y a fort à parier que nous aurions alors une école à deux vitesses, les enfants des milieux favorisés allant dans celle où l'on apprendrait des «vrais» savoirs disciplinaires et interdisciplinaires.

[claire.pontais@snefpu.net](mailto:claire.pontais@snefpu.net)

(1) C. Reverdy, dossier de l'Institut Français d'Éducation «Éduquer au-delà des frontières disciplinaires», mars 2015

(2) Y. Reuter, L'élève à la croisée de quoi ? Cahiers pédagogiques, n°100, mai 2015 (Croiser les disciplines)

(3) S. Bonnery, Comprendre l'échec scolaire, La dispute, 2007

(4) Y. Lenoir, Le curriculum québécois, Cahiers pédagogiques, n°100, mai 2015

## Horaires Elèves avant la réforme, et après...

Aujourd'hui 108H30 horaires élèves par semaine  
(sans les langues rares, régionales,...)

**108H30**

102H30  
d'horaires  
disciplinaires

6H d'en-  
seignements  
complémentaires  
(ATP, IDD)

Demain 104H horaires élèves par semaine  
(sans les langues rares, régionales,...) : économie, 4h30 !

**104H**

89H  
d'horaires  
disciplinaires

15H d'en-  
seignements  
complémentaires  
(AP+EPI)